

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

ARRÊTÉ

Portant nomination au conseil scientifique de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte parole du
Gouvernement**

Vu le code de l'éducation ,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-12 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale de formation
agronomique de Toulouse en date du 20 novembre 2013.

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres du conseil scientifique de l'École nationale de formation
agronomique de Toulouse en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle :

- M. Pierre AIMAR, directeur de recherche, directeur du département recherche et doctorat
du PRES « Université de Toulouse » ;
- M. Jacques-Eric BERGEZ, directeur de l'UMR « agrosystèmes et développement
territorial » (AGIR) ;
- Mme Marianne CERF, directrice de recherche à l'Institut national de la recherche
agronomique ;
- M. Bernard CHARLERY DE LA MASSELIERE, directeur de l'UMR « dynamique
rurale » à l'Université Toulouse le Mirail ;
- M. Gabriel COLLETIS, professeur de sciences économiques, UMR « laboratoire d'étude
et de recherche sur l'économie, les politiques et les systèmes sociaux » (LEREPS) ;
- M. Etienne DANCHIN, directeur de recherche. UMR « évolution et diversité
biologique » (EDB) ;

- Mme Marie-Christine JAILLET, directrice de recherche au CNRS, vice-présidente du conseil scientifique de l'Université Toulouse le Mirail ;
- M. Paul OLRÉY, professeur à Agrosup Dijon, directeur scientifique de l'unité propre « développement professionnel et formation » ;
- M. Luc TROUCHE, professeur des universités, Institut français de l'éducation de l'École normale supérieure de Lyon ;
- M. Patrice VENTURINI, professeur, directeur de l'UMR « éducation, formation, travail et savoirs » (EFTS).

Article 2

Le directeur de l'École nationale de formation agronomique de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **27 MAI 2014**

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,



Mireille RIOU-CANALS